

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.11.2023
Convocation faite
Le 31.10.2023

**Délibération
N°2023-11-194**

**Retour sur la délibération
n°2022-05-103
du 25 mai 2022 :
Cession par la CCARM
de parcelles sises Route
de Philippeville à GIVET
à la SCI TIMTAM**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2023-11-181), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-11-181 et à partir du point n°2023-11-183), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (jusqu'au au point n°2023-11-180), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{mes} Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2023-11-180 et au point n°2023-11-182), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Notre Communauté est propriétaire des parcelles AY 20 et AY 21 situées route de Philippeville à GIVET, parcelles classées en nature de jardin, voisines de l'ancienne usine de la SERT,

La SCI TIMTAM, dont le gérant est Monsieur Antoine DECLEF, est propriétaire des bâtiments voisins de l'ex SERT,

Vu la délibération n°2022-05-103 du 25 mai 2022 actant le principe de la vente moyennant un prix de 5 euros le m² de la parcelle AY 20 et une partie de la parcelle AY 21 dans le cadre de la création d'une ferme solaire, prix confirmé par le Pôle d'Evaluation des Domaines, frais de bornage et d'acquisition à la charge de l'acquéreur,

Considérant, qu'aux termes de la procédure de division foncière, le projet de cession porte désormais sur une superficie de 2 348 m² pour un prix de 11 740 € HT,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la cession de la parcelle AY 126 (issue de la division de la parcelle AY 20) pour une superficie de 1 216 m² et de la parcelle AY 128 (issue de la division de la parcelle AY 21) pour une superficie de 1 132 m² pour une superficie totale de 2 348 m² au prix de 11 740 euros HT, soit 5 € le m²,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous les actes et documents afférents à cette vente.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

